

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-60

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

**Objet : Organisation de la sécurité des usagers pour le 14
juillet 2024 - DPS-PE avec UDSP 07**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2024 par la Commune,

Vu la nécessité d'un Dispositif d'un Poste de Secours de type « Petite Envergure » (DPS-PE), établie lors de l'élaboration de la grille d'évaluation du risque à l'organisateur,

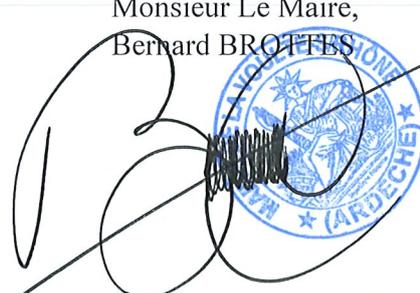
Considérant que l'offre en date du 18/06/2024 présentée par le prestataire Union des Sapeurs-Pompiers 07, composée d'un poste de secours avec 4 secouristes de 21h00 à 23h30, est adaptée au besoin de la commune dans le cadre de l'organisation de la sécurité des usagers lors du feu d'artifice du 14 juillet.

DECIDE

- **DE SIGNER** le document relatif au DPS n°D.dps-24.0234 avec l'UDSP 07 ;
- **DE DIRE** que le montant de la prestation de service s'élève à 375.00 € TTC ;
- **DE DIRE** que la dépense sera imputée au chapitre 011 du budget 2024.

À la Voulte sur Rhône, le 28/06/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).